



Déclaration liminaire des élu(e)s CGT CAP liste d'aptitude C en B du 19 novembre 2013.

Monsieur le Président,

Nous ne pouvons débiter cette CAPL sans aborder les raisons du boycott de la CAP du 15 novembre 2013.

Nous tenons en premier lieu à réaffirmer que le concours doit rester la voie de recrutement privilégié.

S'agissant des listes d'aptitude, nous considérons que celles-ci doivent reposer sur l'équité et la transparence et que, dans ce cadre, l'ancienneté administrative constitue le critère de sélection le plus objectif et le meilleur garant d'une égalité de traitement des agents.

Nous rappelons d'ailleurs que ce critère a prévalu dans le département et notamment depuis la fusion DGI/DGCP.

Le projet de sélection au grade de contrôleur que vous présentez est à l'opposé de ces principes :

- alors que le nombre de candidats est égal dans les deux ex-filières, et que le nombre d'agents au 7^{ième} échelon est largement supérieur dans la filière fiscale, la liste des agents classés « excellents » que vous reprenez comprend trois agents issus de la filière fiscale pour quatre issus de la filière gestion publique ;
- si le critère de l'ancienneté administrative semble avoir primé pour les agents de la filière fiscale, tel n'est pas le cas des agents issus de la filière gestion publique ;
- les orientations Ministérielles en faveur des fins de carrière semblent quant à elles avoir été complètement ignorées.

Nous vous demandons de nous exposer vos critères de sélection.

Nous vous demandons, aussi, d'amplifier la liste des classé(e)s excellent proposée de manière à faire prévaloir la logique de l'ancienneté administrative.

Nous vous demandons donc de nous proposer la liste complétée afin de l'étudier.

Enfin, nous demandons la constitution d'un groupe de travail comprenant l'ensemble des élu(e)s des trois CAP locales afin de parvenir au niveau des CAP de liste d'aptitude 2015 à un mode opératoire équilibré et transparent reconnu par l'ensemble des agents du département.

La CGT Finances Publiques admet l'existence d'une autre voie de promotion considérant que pour de multiples raisons un certain nombre d'agents ne peut pas accéder à la promotion par le concours.

Mais la CGT revendique la mise en place d'un réel examen professionnel en substitution à la liste d'aptitude.

C'est pourquoi, prenant acte du cadre imposé par l'existence des listes d'aptitude, la CGT Finances Publiques agit dans ces CAP pour exiger une équité dans le traitement des dossiers.

Tarbes, le 19 novembre 2013

**Syndicat CGT Finances Publiques
Section des Hautes Pyrénées
Centre des Finances Publiques de Tarbes
1 boulevard du maréchal Juin
65 023 Tarbes cédex 9
<http://www.financespubliques.cgt.fr/65/>
cgt.ddfip65@dgfip.finances.gouv.fr**